SEANCE DU 8 JUILLET 2011

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

L'an deux mil onze, le huit juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le premier juillet deux mille onze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BLANCHARD Olivier,
DELAITRE Didier,
FRANCESCHINI Michel,
GORON Gilles,
LALANDE Georget,
LECOQ André,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
PONCE Francine,
POTEZ Michel

Absents Excusés:

DEVILLE Sylviane, (Ayant donné pouvoir à Ph. BAUDOUX) DUPONT Xavier, (Ayant donné pouvoir à F. PONCE) NOGAMI-GAULTIER Monica.

<u>Secrétaire de séance:</u>

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 19 avril 2011 :

- 1- Approbation de la séance du 19 avril 2011
- 2- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a) SAEP b) SIVoS
- 3- Point sur le Mât de Radiotéléphonie SFR
- 4- Télétransmission du Contrôle de Légalité
- 5- Subvention CCAS
- 6- Décision Modificative
- 7- Questions diverses

<u>Délibérations n°:</u>

18/2011 Contrôle de Légalité dématérialisé

19/2011 Subvention CCAS

20/2011 Décision Modificative

1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 19 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 17 novembre 2010,

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité après correction.

2 - SCHÉMA DEPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE:

<u>a) Projet de fusion du SAEP de la région d'Hébécourt,</u> du SIE du Vexin Normand et du SAEP du Catenai

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète, en date du 14 avril 2011, prévoyant la fusion:

- du SAEP de la région d'Hébécourt
- du SIE du Vexin Normand
- et du SAEP du Catenai,

VU la notification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, certifiée reçue le 5 mai 2011,

VU le délai de 3 mois imparti à la date de notification, pour se prononcer sur ce projet de schéma,

CONSIDERANT sous l'angle de la cohérence territoriale, technique et géologique, la proximité du syndicat d'Hébécourt avec le réseau d'eau de la ville de Gisors, de Courcelles les Gisors et de Trie la Ville.

CONSIDERANT l'importance pour notre région du Bassin d'Alimentation des Captages de Saint-Paër (pour Gisors et le syndicat) qui a été retenu comme objet d'étude par l'Agence de l'Eau.

CONSIDERANT les coordinations qui se mettent en place dans notre région entre les eaux des bassins de l'Epte et de la Lévrière.

CONSIDERANT que notre syndicat est déjà équipé d'une station de pompage sur la vallée de l'Epte (qui alimente les communes de Bazincourt et d'Eragny-sur-Epte).

CONSIDERANT que le SAEP des eaux du Vexin ne constitue pas un complément de sécurisation particulier pour notre syndicat, plus tourné sur les vallées de la Lévrière, de l'Epte et l'agglomération de Gisors.

CONSIDERANT que l'eau distribuée par notre syndicat est d'une grande qualité, qu'elle provienne du bassin de l'Epte ou du bassin de la Lévrière.

CONSIDERANT que le coût de fonctionnement de notre syndicat est faible.

CONSIDERANT que le prix de l'eau est en moyenne plus élevé dans le SAEP des eaux du Vexin que dans celui d'Hébécourt et que la fusion entraînerait pour nos usagers une augmentation du prix facturé (notamment en raison de la taille du SAEP des eaux du Vexin).

CONSIDERANT qu'aucun indicateur ou étude d'impact n'est en mesure de nous prouver que la satisfaction des usagers de notre syndicat serait accrue par la fusion projetée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EXPRIME <u>un avis défavorable</u> au projet d'insertion par fusion du syndicat d'Hébécourt dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure.

Délibération n°16/2011

a) Projet de fusion des SIVoS de Mainneville et de Morgny / Longchamps

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète, en date du 14 avril 2011, prévoyant la fusion:

- du SIVoS de Mainneville (à compétence investissement)
- et du SIVoS de Morgny / Longchamps,

VU la notification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, certifiée reçue le 5 mai 2011,

VU le délai de 3 mois imparti à la date de notification, pour se prononcer sur ce projet de schéma,

VU les approfondissements et échanges effectués sur ce projet entre le SIVoS et ses communes membres, ainsi que les communes de Morgny et Longchamps,

CONSIDERANT que le SIVoS de Mainneville est en charge de la compétence investissement, a contrario du SIVoS de Morgny / Longchamps,

CONSIDERANT l'implantation des deux SIVoS sur des Communautés de Communes et Cantons distinct, CONSIDERANT les investissements important des communes de Morgny et de Longchamps à l'égard de leur SIVoS,

CONSIDERANT l'ordre territorial en limite de département et ses pôles attractivité des communes du SIVOS de Mainneville vers GISORS et l'Île de France différents de ceux du SIVOS Morgny/Longchamps,

CONSIDERANT le dynamisme de l'augmentation permanent de la population dans cette même limite de département,

CONSIDERANT qu'aucun indicateur ne permet de prouver une diminution des coûts de fonctionnements.

CONSIDERANT la complexité engendrée par les transports scolaires, tant par les circuits que son coût,

CONSIDERANT le bien être des enfants et le service rendu aux familles,

CONSIDERANT que seuls les SIVoS ayant la compétence fonctionnement sont concernés par ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EXPRIME <u>un avis défavorable</u> au projet d'insertion par fusion du SIVoS de Mainneville (à compétence investissement) dans le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale du département de l'Eure.

Délibération n°17/2011

3- POINT SUR LE MAT DE RADIOTELEPHONIE SFR

La société Graniou a poursuivi les opérations selon le calendrier exposé en déposant fin mai le dossier d'information mairie. Il est principalement constitué de documents émanant de l'AFOM et de l'ANRF dont la plupart avaient été examinés lors des premières réunions de la commission. Les travaux internationaux sur une éventuelle nocivité des ondes de la bande de téléphonie mobile indiquent que le récepteur (téléphone mobile), et non pas l'émetteur (relais), pourrait poser problème notamment chez des personnes vulnérables comme les enfants.

La société Graniou a déposé fin juin une déclaration préalable de travaux pour l'implantation d'un mât. Cette déclaration a été examinée le ler juillet par la commission urbanisme.

Nous avons eu à déplorer le décès d'Alain Boutigny avant la finalisation de ce projet. Dans un dossier qui concernait au départ plusieurs communes, la désignation du site s'était révélée rapidement déterminante dans les décisions de l'opérateur ainsi que l'étendue de la couverture à la vallée. Ainsi, Hébécourt pourrait être finalement le seul site retenu parmi les trois initialement désignés, Hébécourt, Mainneville et Saint-Denis le Ferment. Monsieur Boutigny avait adhéré sans réserve à ce projet, permettant à Hébécourt de se présenter

comme un interlocuteur déterminé. Nous rendons hommage à la qualité d'écoute et au volontarisme de Monsieur Boutigny lors de la conduite de ce dossier dont il avait immédiatement compris la portée.

La famille de Monsieur Boutigny nous a assurés de son intention de poursuivre les démarches pour l'aboutissement de ce projet dans la ligne que Monsieur Boutigny avait tracée.

4 - TELETRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante une solution pour procéder à la télétransmission des actes soumis au Contrôle de légalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à compter du 01/01/2012

ACCEPTE la proposition de JVS, par la mise en place d'un logiciel SRCI - Licence IXBUS

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé la convention avec l'Etat représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de l'Eure.

Délibération n°18/2011

5 - SUBVENTION CCAS

Afin de réaliser la délibération CCAS 7/2011, la Commune doit prendre une Décision Modificative de virement de crédit à l'encontre du CCAS, de 5000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer au CCAS une subvention supplémentaire de 5000 euros.

ADOPTE la présente délibération par:

- POUR 8 voix (Ph. BAUDOUX S. DEVILLE, D. DELAITRE, M. FRANCESCHINI, G. LALANDE, A. LECOQ, F. LETIERCE, B. MORIN)
- CONTRE 0 voix
- ABSTENTION 5 voix (O. BLANCHARD, G. GORON, F. PONCE, X. DUPONT, M. POTEZ)

DONNE tout pouvoir au Président pour faire exécuter cette délibération.

Délibération n°19/2011

6 - DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011

- CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65738	SUBVENT FONCT AUTRES	5 000,00

- CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	DEP IMPREVUES	-5 000,00

ADOPTE la présente délibération par:

- POUR 8 voix (Ph. BAUDOUX S. DEVILLE, D. DELAITRE, M. FRANCESCHINI, G. LALANDE, A. LECOQ, F. LETIERCE, B. MORIN)
- CONTRE 0 voix

- ABSTENTION 5 voix (O. BLANCHARD, G. GORON, F. PONCE, X. DUPONT, M. POTEZ)

DONNE tout pouvoir au Président pour faire exécuter cette délibération.

Délibération n°20/2011

7 - QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Demande de Mme VICTOR-THOMAS d'utiliser des traverses de chemin de fer en clôture, dans la vallée de la Lévrière, en conformité avec l'article R.521-15-1 du code de l'environnement.
 - ⇒ <u>Réponse du Conseil Municipal:</u> Accord
- ► Fermeture pour aménagement du couloir extérieur à la maison du village pour le stockage des tables et chaises
 - ⇒ Réponse du Conseil Municipal : Demande de devis
- Urbanisme :
 - ⇒ PC 027 324 11 A0005 **→** Avis favorable
 - ⇒ CU 027 324 11 A0016 **~** Avis favorable
 - ⇒ N° 26 DIA Vente GUERINEAU/FORTUN:
 - Non Préemption

La séance est levée à 23 heures 45.

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier

DEVILLE Sylviane (Pouvoir Ph. BAUDOUX)

DUPONT Xavier (Pouvoir F. PONCE) FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André

LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTEZ Michel